

**L'ACSO ACCOMPAGNE  
FINANCIÈREMENT LES TRAVAUX  
DES COMMERÇANTS ET ARTISANS**

Aide

# À L'IMMOBILIER COMMERCIAL

JUSQU'À  
**5000 €** D'AIDE



**POUR + D'INFORMATIONS**

Rendez-vous sur : [entreprise.creilsudoise.fr](http://entreprise.creilsudoise.fr)

Renseignements : 03 65 36 00 85 - [economie@creilsudoise.fr](mailto:economie@creilsudoise.fr)

L'Agglomération Creil Sud Oise peut vous accompagner et financer vos travaux à hauteur de **20%** de **25 000 € HT** maximum de travaux.

Jusqu'à **5 000 euros** d'aide

## **VOUS, commerçant :**

avez :

- > votre siège social situé sur le territoire de l'ACSO
- > moins de 10 salariés à temps plein
- > un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1M €
- > une surface de vente inférieure à 500m<sup>2</sup>

êtes :

- > dans le secteur du commerce, de l'artisanat, du métier d'art ou de l'agriculture
- > inscrit au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers, chambre d'agriculture
- > situé en centre-ville, en quartier résidentiel, hors ZA

## **et VOUS souhaitez :**

### > réaliser des travaux :

- \* de mise en accessibilité et conformité des locaux
- \* de mise en sécurité
- \* de rénovation énergétique
- \* de construction, d'extension, de réhabilitation et de modernisation des bâtiments

\* d'aménagement et d'agencement intérieur de l'espace commercial de vente

\* de création ou d'embellissement de vitrines commerciales

### > acquérir des murs

> régler des frais d'études, d'assistant à maîtrise d'ouvrage ou de maître d'œuvre

## Pensez à :

➤ Envoyer votre dossier de demande d'aide à l'**ACSO** avant les travaux

➤ Réaliser les travaux sous 3 ans



## ATTENTION !

Ne peuvent **PAS BÉNÉFICIER** de l'aide :

- les auto-entreprises et micro-entreprises
- les établissements situés dans un parc d'activités économiques ou une galerie commerciale
- les entreprises d'activité immobilière, d'assurance ou d'intermédiation financière
- les commerces non sédentaires
- les entreprises exerçant des activités à domicile

Ne sont **PAS CONCERNÉS** par l'aide :

- les frais de notaire
- les rachats de part des Sociétés Civiles Immobilières
- la remise aux normes ne s'inscrivant pas dans un projet de développement de l'activité
- les acquisitions de fonds de commerce
- les travaux réalisés par l'entreprise elle-même ou une de ses filiales



Pour avoir toutes les informations,

Contactez le **03 65 36 00 85** - [conomie@creilsudoise.fr](mailto:conomie@creilsudoise.fr)  
ou rendez-vous sur : [entreprise.creilsudoise.fr](http://entreprise.creilsudoise.fr)

# L'agglomération Creil Sud Oise

Vous facilitez  
la vie



6500 entreprises dont + de 2000 commerces

## Communauté d'agglomération Creil Sud Oise

24 rue la Villageoise - CS 40081  
60106 Creil Cedex  
Tél. : 03 44 64 74 74

